Diagnostic Data - Intelligence Artificielle

BPIFRANCE

Présentation du dispositif

Trouver de nouveaux axes de croissance et mettre l'intelligence artificielle au service des projets de transformation. Le diagnostic est destiné aux entreprises dont les dirigeants souhaitent identifier et exploiter le potentiel de l'intelligence artificielle dans leur entreprise.

Bpifrance propose un accompagnement afin d'identifier des projets de création de valeur à partir de l'exploitation des données de l'entreprise via le Diagnostic Data - Intelligence Artificielle. La prestation d'accompagnement et de conseil est destinée à :

- évaluer les pistes de développement à partir de l'exploitation des data générées par l'activité de l'entreprise ou celle de ses clients,
- cadrer les conditions de mise en œuvre d'un projet stratégique de rupture : développement d'un nouveau business model, de nouveaux produits/services,
- disposer d'un plan d'action opérationnel.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Ce programme s'adresse aux PME et ETI de tous secteurs d'activité, de 10 à 2 000 ETP indépendante, cliente ou non cliente de Bpifrance, réalisant au minimum 1 M€ de CA sur un bilan de 12 mois, et ayant plus de 3 ans d'existence.

Quel est le déroulement de l'accompagnement ?

Le Diagnostic Data - Intelligence Artificielle c'est 3 à 10 jours d'intervention d'un expert en data science et intelligence artificielle habilité par Bpifrance, répartis sur 3 mois maximum, pour :

- un premier état des lieux technique et opérationnel pour évaluer le potentiel d'intégration de l'IA dans l'entreprise,
- l'identification de cas d'usage concrets et applicables au contexte et à l'ambition de l'entreprise,
- la priorisation des cas d'usage identifiés selon leur valeur ajoutée pour l'entreprise.

A l'issue du diag, si l'entreprise souhaite continuer la transformation de son entreprise, elle peut bénéficier du programme IA Booster France 2030.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

La prestation s'élève à un montant compris entre 3 900 et 13 000 € HT pris en charge à 50% par Le Ministère de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique et le Secrétariat Général.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme

L'entreprise doit faire la demande de diagnostic en ligne sur la plateforme dédiée.

Organisme

BPIFRANCE

- **Accès aux contacts locaux de Bpifrance**
  Web : www.bpifrance.fr

Déposer son dossier

- https://diaginno.bpifrance.fr/produit/diagnostic-data-ia/?pk_vid=5a55325303dd1aca171405255956cdf4